ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]
2017	2018	30/09/2025	9/04/2024
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[3]	GT - 5/3/2025	Nombre de présents	14
	GT - 4/6/2025		19
	GT - 15/10/2025		12
	CLDR - 15/11/2025		43
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	La commune a présenté son PCDR au PAT en novembre 2024. Le PCDR a ensuite été validé par le GW en mai 2025 et la commune notifiée en juillet 2025 de l'approbation de son PCDR. L'appel à candidature pour recomposer la CLDR a été lancé avec succès puisque 60 personnes (le maximum) composent actuellement la CLDR validée par le conseil communal le 30 septembre 2025. La première réunion de la nouvelle CLDR a eu lieu en novembre et a consisté en la visite en bus de la commune et des projets passés, en cours et futurs expliqués par le Bourgmestre. Cela a permis aux nouveaux membres d'avoir une vision globale du territoire et des projets. Outre la réunion de CLDR, les citoyens ont pu s'investir dans le Groupe de travail « Biodiversité ». Ce dernier s'est réuni à trois reprises en 2025 avec pour but de mettre en œuvre l'appel à projet BiodiverCité 2024 mais aussi d'inventorier et de sensibiliser les citoyens autour de la préservation des oiseaux, rapaces et chauves-souris à travers une conférence et un atelier de construction de nichoirs. 2026 sera une année très active avec le suivi de la première convention de la maison de village de Chéoux, une proposition de projet d'aménagement de voie lente et la mise en place d'un ou plusieurs groupes de travail.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	Fiche Projet 1.5		
Intitulé du projet	Aménagement de tronçons de voies lentes		
Priorité du projet	Lot 1		
Calendrier d'exécution	**2025-2026**		

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[3] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.